



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msffio.ca Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Covid-19

La vague initiale étant, à toute fin pratique, terminée, la vie peut redevenir un peu plus normale. Les séances du conseil en public, l'accès aux sites municipaux, le tout, en continuant de respecter les consignes de la santé publique. De la même manière, après avoir vu mon intervention reportée en mars, cette fois-ci c'est la bonne. Je serai donc absent pour ma convalescence jusqu'au 28 septembre. D'ici là, mon adjoint, Monsieur André Dion, sera en poste pour vous servir. Et maintenant, voici les informations pertinentes du mois.

Permis de construction et certificats d'autorisation

Comme chaque année, l'été est synonyme de travaux extérieurs et en cette année très spéciale nous connaissons une très forte augmentation des demandes, donc ce qui suit est encore plus pertinent.

Avant d'effectuer vos travaux ou modifications, **la première étape incontournable** est de vérifier avec le service d'urbanisme de la Municipalité, situé à la MRC de l'Île d'Orléans, s'il est requis de déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation. Vous pouvez les joindre par téléphone au : (418) 829-1011.

N'oubliez pas qu'au moins deux paliers administratifs différents sinon trois dans certains cas (*Municipalité, ministère de la Culture et des Communications et Commission de protection du territoire agricole*) doivent se prononcer sur votre projet.

Ces démarches comportent des délais variables ce qui fait de la préparation des documents requis à l'analyse de votre dossier l'étape la plus importante de votre projet. Malheureusement, c'est souvent celle qui est la plus négligée !

Pour vous aider à bien préparer votre demande des outils sont disponibles en tout temps sur le site Internet de la MRC de l'Île d'Orléans par les liens suivants : <http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-des-plans-complets-a-lechelle-unedemarche-simple-en-3-etapes.pdf> et <http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-documents-asoumettre-a-la-municipalite.pdf>, pour ceux qui ne sont pas familiers avec Internet, nous avons ces documents en format papier à la Mairie de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans où le personnel fera toujours tout ce qui est possible pour favoriser la concrétisation de vos projets. Toutefois, sans une collaboration active de votre part, ce processus peut rapidement devenir très ardu.

Vidange des fosses septiques individuelles

Un autre domaine où la collaboration est la clef du succès est celui de la vidange des fosses septiques individuelles. Depuis quelques années, cette opération est sous la responsabilité de la Municipalité. En 2020, nous continuons le cycle destiné aux résidents permanents, ce sont les propriétés du secteur sud de la Municipalité qui seront visitées cette année. Les citoyens concernés seront informés quelques semaines à l'avance et les vidanges devraient être terminées à la mi-août. Cette année, nous utiliserons le système Telmatik pour vous informer. **Il est donc important de vous assurer d'y être inscrit et de bien dégager l'accès à votre installation pour ainsi éviter les frais supplémentaires qui sont prévus au règlement.**

Pour ceux qui désirent une vidange hors calendrier ou spéciale, il faut prévoir deux jours ouvrables de délais et appeler au bureau municipal aux heures régulières pour qu'une visite soit planifiée. Cette visite sera par la suite facturée selon la réglementation en vigueur.

Administration générale

Dans ce domaine, le conseil a résolu de donner une dérogation mineure à Monsieur Louis Légaré pour permettre un lotissement avec une marge de ligne avant de 31,18 mètres plutôt que les 50 requis par le règlement de zonage. De plus, après avoir adopté les résolutions administratives normales, le conseil a résolu d'appuyer le projet des circuits d'interprétation les Constellations qui sera mis en place par la MRC de l'Île d'Orléans. Finalement, Monsieur Claude Lemoine ayant informé le conseil de son désir de ne plus être à temps complet comme employé aux travaux publics, le conseil a embauché Monsieur Stephen Dunant à titre d'employé aux travaux publics pour une période probatoire de 6 mois. Monsieur Lemoine quant à lui restera disponible au besoin pour des tâches spéciales.

Là-dessus, nous vous souhaitons un très bel été et nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le 3 août 2020 dès 20 h. Toutefois selon les règles qui seront en vigueur il se peut que la séance se tienne dans la grande salle du centre le Sillon.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier